



## Magazine 2015

# CCAS

Mairie de Lux : 03 85 90 92 20

Maison de la solidarité : 03 85 98 28 10

Maison locale de l'autonomie : 03 85 98 28 06

SIVOM Accord : 03 85 42 72 42



### Edito

Depuis mars 2014, une nouvelle équipe est en place au Centre Communal d'Action Social. Obligatoire dans chaque commune, il dispose de son propre budget et se compose de 15 membres pour la commune de Lux. Ils se réunissent une fois par mois, sous la présidence du maire. Ces réunions ne sont pas publiques.

Si le CCAS organise diverses manifestations, telles que le concours de pétanque, loto, repas des aînés, il est avant tout un organisme social qui propose aides et services à l'ensemble de la population.

En cette année 2015, de nouveaux projets voient le jour : tickets taxis, fourniture d'affranchissement postal et photocopies pour les demandeurs d'emploi. Une bourse aux jouets a eu lieu en novembre 2014 pour la première fois : elle sera reconduite cette année.

En vous remerciant de l'intérêt que vous prêterez à la lecture de ce nouveau bulletin, le Président, les membres du CCAS et moi-même, vous assurent de toute leur attention.

*Geneviève Badey*

**Président :**

Denis Evrard

**Vice-présidente :**

Geneviève Badey

**Présidente d'honneur :**

Josette Carré

**Membres élus :**

Mérodie Bellet, Daniel Bion,  
Sophie Dernois, Eliane  
Guillot, Céline Perraud,  
Yvanne Stacchetti

**Membres non élus :**

Daniel Bellet, Elodie Campy,  
Jean-Louis Chamfroy, Annie  
Diconne, Simone Dubuc,  
Annick Hugon, Catherine  
Vallet



# Bilan

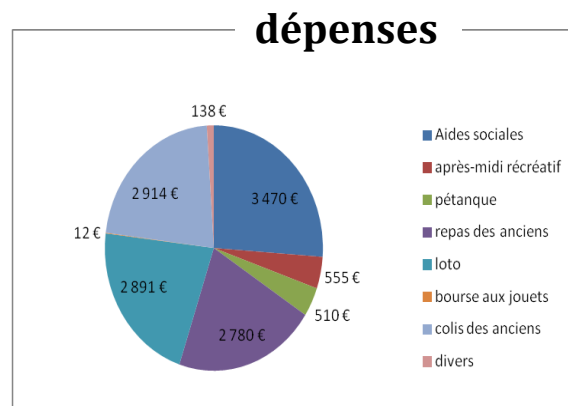
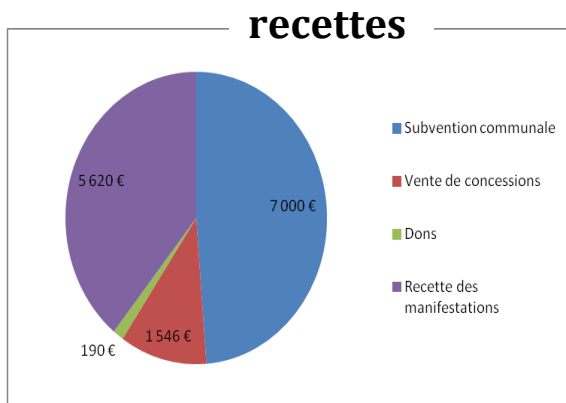
## Finances

Pour l'exercice 2014, budget : 19 530€.

Résultat positif reporté sur 2015 : **1 086,03 €**.

Grâce aux excédents antérieurs de 6614,93€, la somme reportée au budget 2015 sera de **7 700,96 €**.

La proposition budgétaire pour 2015 est de **19 901€**.



## Ce qui s'est passé en 2014...

◆ **Le 22 juin**, le concours de pétanque intergénérationnel.

◆ **Le 18 octobre**, repas des aînés : 113 personnes étaient présentes.



◆ **Le 8 novembre**, le loto : la fréquentation fut importante grâce aux lots de valeur.

◆ **Le 30 novembre**, première bourse aux jouets.

◆ **Le 21 décembre**, 190 colis des anciens ont été distribués.



# Actions sociales communales

---

## *Du nouveau sur la commune !*

**Tickets taxis** : l'utilisation de ces tickets est réservée aux personnes résidant à Lux (âgées de 75 ans et plus) et remplissant les conditions d'attribution (revenu fiscal de référence pris en compte en fonction de la composition du ménage).

**Fourniture aux demandeurs d'emploi de la commune** : 100 photocopies pour l'année et 24 affranchissements (pour un courrier simple) dans le cadre d'une recherche d'emploi. Un justificatif de pôle emploi est demandé.

### **Plan Canicule – Plan Grand Froid :**

Ce plan concerne les publics fragiles à domicile notamment les personnes âgées de plus de 75 ans. A ce titre le maire est chargé de recenser ce public. Si vous souhaitez figurer sur cette liste et bénéficier d'un suivi et d'une aide en cas de forte chaleur ou de grand froid, vous pouvez vous inscrire en mairie. Une fiche de recueil de consentement est à compléter et signer. Les membres du CCAS, en collaboration avec les pompiers de Lux, assureront la surveillance en cas d'alerte, par contact téléphonique ou visite à domicile des personnes inscrites.

**Assistance aux personnes âgées ou handicapées** en collaboration avec la Maison Locale de l'Autonomie du Grand Chalon.

**Accompagnement des personnes en situation précaire** dans leurs démarches auprès des services sociaux (assistance sociale, service d'urgence sociale...)

### **Aide aux familles :**

En cas de difficultés financières passagères (changement de situation, maladie, décès d'un proche, etc), le CCAS peut vous conseiller et vous aider. Il suffit de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

**Ecrivain public** : tout au long de l'année, Daniel Bellet (06 13 63 14 56) peut vous aider dans la rédaction de vos courriers administratifs.

### **Portage de repas à domicile :**

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans et aux personnes handicapées. Pour en bénéficier, il suffit de retirer un dossier d'inscription à la mairie (délais requis pour la mise en place : 72 h, 3 menus différents sont disponibles, les régimes sont respectés). 4 livraisons hebdomadaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi matin entre 8h et 12h. Les repas sont élaborés dans les cuisines de l'hôpital de Sevrey, sous contrôle d'une diététicienne.

*Possibilité d'une aide sociale sur examen du revenu fiscal de référence*

### **Portage de livres à domicile :**

Créé il y a quelques années, il s'adresse à toutes les personnes ayant des difficultés pour se déplacer. Un passage a lieu tous les mois, une sélection de livres est alors proposée. Pour plus de renseignements s'adresser à Simone Dubuc (03 85 48 88 98).

### **Opération tickets de cinéma et piscine :**

le CCAS propose aux jeunes Luxois (ainsi qu'aux personnes handicapées) des tickets de piscine ou de cinéma à des prix attractifs. Les étudiants peuvent bénéficier de ces tarifs sur justificatifs. Le CCAS prend à sa charge la moitié du coût de chaque ticket.

# Actions sociales sur le chalon nais

*Certaines actions sont proposées en relation étroite et complémentaire avec la commune ou différents partenaires comme le Sivom Accord, (Syndicat à vocation multiple) ou le Grand Chalon.*



## En cours de réalisation

**Service mandataire « assistante de vie »** : l'intervention d'une assistante de vie à votre domicile est une solution possible dans votre quotidien (entretien, repas) pour un maintien à domicile. Pour tout renseignement, contacter le CCAS pour une mise en relation avec l'équipe du SIVOM

Accord. Pour évaluer vos besoins et vous orienter dans vos démarches, une conseillère vous rencontrera à domicile.

**L'épicerie sociale** permet aux personnes ayant des difficultés financières d'acheter des produits alimentaires, d'hygiène et entretien à bas prix. Il faut s'adresser à la mairie ou auprès d'une assistante sociale (maison de la solidarité). Après étude du dossier, si l'accès est accordé, l'attribution d'un crédit d'achat est valable de 3 à 6 mois.



**Le colis d'urgence** est une aide alimentaire accordée à toute personne en grande difficulté. Une fiche de liaison est établie par le CCAS et transmise à l'association F.A.C.E. Un colis sera préparé par ses soins.

## Le micro-crédit mis en place par le Grand Chalon

C'est une aide financière possible pour les personnes à faibles ressources ou confrontées à un accident de la vie et n'ayant pas accès aux services bancaires traditionnels.

Les conditions pour en bénéficier sont : être domicilié sur le Grand Chalon, avoir 18 ans minimum, disposer de ressources n'excédant pas 1,5 fois le SMIC par unité de consommation, le « reste à vivre » ne doit pas dépasser 200 €.

Le micro-crédit permet de financer : l'acquisition d'appareils ménagers ou informatiques, le permis de conduire, l'acquisition d'un moyen de locomotion, les dépassements d'honoraires, les frais de santé, les frais d'obsèques.

Pour y avoir accès, un dossier doit être réalisé par un travailleur social. Les demandes peuvent être faites : à la mairie, auprès de l'assistante sociale, ou au Grand Chalon. ([microcredit@legrandchalon.fr](mailto:microcredit@legrandchalon.fr))



## Transports

### La carte de bus gratuite

Vous êtes une personne âgée de 60 ans ou plus, sur présentation de justificatifs et selon votre situation fiscale, vous pouvez bénéficier de la gratuité ou de tarifs réduits dans les transports urbains. Une attestation vous sera délivrée par la mairie, vous permettant d'obtenir une carte, qui sera à retirer à l'espace ZOOM, place de Beaune à Chalon-sur-Saône. Cette aide concerne aussi : les demandeurs d'emploi de moins de 65 ans, les enfants et adultes handicapés, les tierces personnes accompagnatrices, les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire et spéciale vieillesse, les bénéficiaires du RSA, les stagiaires, les personnes suivant une formation en alternance, les Anciens Combattants.



### PIXEL : Le transport pour mobilité réduite

Ce service est adapté aux personnes en situation de handicap, à celles qui ont des problèmes de mobilité même temporaires ou plus généralement aux voyageurs qui ne peuvent pas emprunter les lignes classiques du réseau. PIXEL fonctionne sur demande, en porte à porte, sur les 39 communes du Grand Chalon, du lundi au samedi de 8h à 18h, sauf les jours fériés. Pour bénéficier de ce service, il faut remplir un dossier d'inscription à retirer en mairie ou à l'espace ZOOM